

=====
*Pôle Aménagement Durable du
Territoire, Patrimoine, Grands
Equipements*

=====
*Maison de la Nature et de
l'Environnement*

DÉCISION N°901/2015 DU 09/07/15

**PORTANT PRISE EN CHARGE DE LA VENUE DE M. BRIAN ROSE DANS LE CADRE DE LA
PROMOTION DES ECO-BALADES PROPOSEES PAR LA MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**LE PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif
- VU** les crédits arrêtés au budget primitif 2015 de la Collectivité Territoriale- Maison de la Nature et de l'Environnement
- VU** les produits touristiques proposés par le service territorial Maison de la Nature et de l'Environnement
- SUR** proposition de la Responsable de la Maison de la Nature et de l'Environnement

DÉCIDE

Article 1 : La Maison de la Nature et de l'Environnement propose des Eco-Balades qui sont commercialisées à la billetterie de Fortune. Dans ce cadre, le responsable de la billetterie, M. Brian Rose, se rendra à Miquelon le 16 juillet 2015.

Article 2 : Les frais d'hébergement à Miquelon de M. Brian Rose seront imputés sur les crédits du budget 2015 de la Collectivité Territoriale, nature 6288, fonction 738, ligne de crédit 20691.

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le 10/07/2015

Publié le 16/07/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12